

## **Compte rendu du Conseil d'administration (CA) du jeudi 12 mars** **rédigé par les élèves et élus PULS<sup>3</sup>**

### L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 janvier 2026
2. Approbation du compte financier (CF) 2025 de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
3. Approbation du compte financier 2025 de la Fondation Paris 1-Panthéon Sorbonne
4. Approbation du budget rectificatif no 1 2026 (BR1 26)
5. Approbation du Plan d'action 2026 du contrôle interne budgétaire et comptable et présentation du bilan 2025
6. Approbation du bilan d'utilisation de la « contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)
7. Approbation du relevé de propositions de la commission "fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - financement de projets étudiants" du 9 février 2026
8. Information relative au relevé de propositions de la commission "fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales à la mobilité internationale" du 24 février 2026.
9. Approbation de la création du diplôme d'université "Sorbonne data ingénieur" en formation initiale de l'école d'économie de la Sorbonne et en formation continue du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne ».
10. Approbation de la création du diplôme d'université « collège de l'IA humanités numériques » (CIAHN)

La séance débute à 14h09 ; 35 présents ou représentés.

### **I. Informations de la présidence**

La Présidente, **C. Neau-Leduc**, nous informe d'une nouvelle interdiction de campus pour des raisons de troubles à l'ordre public notifiée le 20.02 pour un mois.

**Valérie Chénieux (CGT)** demande si cela concerne tous les sites de l'université, ce que confirme la présidente. **V. Chénieux** remarque alors qu'elle n'a pas reçu l'arrêté en tant que responsable de centre. **Christine Neau-Leduc** s'en excuse, l'interdiction concernant essentiellement le site PMF.

**C. Neau-Leduc** annonce une bonne nouvelle à propos du Campus des élus. Elle rappelle que c'est une offre de formations que l'université va proposer plutôt aux élus des Collectivités Territoriales (maires et conseillers municipaux notamment) et qui appartient au PIA<sup>1</sup> d'excellence Sorb'rising. Elle explique que nous avons obtenu l'agrément au ministère de l'Intérieur pour 30 formations. Des informations plus complètes seront adressées la semaine prochaine à toute la communauté. Elle souligne que l'on pourra ainsi répondre aux besoins de formation des nouveaux conseillers municipaux.

**Jean-Marie Le Gall (SCP<sup>2</sup>)** se réjouit de voir le projet aboutir. Il souligne toutefois que cette formation ne doit pas viser un simple objectif technique, pour lequel les élus ont des ressources dans leurs collectivités. Cette formation doit offrir ce qui aide à penser politiquement, à répondre à des questions qui peuvent se poser aux élus comme « faut-il déboulonner cette statue ? Quels sont les impacts géographiques de telle décision ? », les SHS ont une réelle plus-value à apporter.

**C. Neau-Leduc** répond que ce projet a été piloté par **C. Faliès (VP CR)**, géographe, qui a été très sensible à ces questions. Le Comité est composé de collègues de différentes disciplines. Il a aussi été décidé de coupler la formation à la recherche, en proposant l'expertise des collègues chercheurs. Une présentation plus longue aura lieu ultérieurement. **C. Neau-Leduc** remercie

---

<sup>1</sup> Programme d'Investissements d'Avenir

<sup>2</sup> Savoir et Confiance Partagés.

d'ailleurs la personne de la D2P qui a été recrutée pour mettre en place ces formations, ce fut un processus très long.

**C. Neau-Leduc** signale enfin que le Schéma Directeur du Développement Durable<sup>3</sup> adopté il y a un an et demi, a permis à l'université d'obtenir le label DD&RSE<sup>4</sup>. Elle remercie les services qui ont permis cette obtention, et particulièrement **Ariane Dupont Kieffer** (VP DD&RSE) qui souhaite passer la main pour se consacrer à la recherche.

Dernière information, un partenariat avec l'Adidas Arena et le club de basketball de Paris va être créé. Il permettra de nouer des liens dans le quartier de La Chapelle.

## II. Fonctionnement de l'établissement

### 1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 janvier 2026

Aucune remarque.

**Vote : adopté à l'unanimité**

### 2. Approbation du compte financier (CF) 2025 de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

L'examen porte sur l'approbation du compte financier 2025 de l'université Paris 1. **François Foronda (VP Finances)** rappelle les trois temps du processus (coordination, contrôle, présentation par le commissaire aux comptes) ainsi que l'historique des étapes du BI (Budget initial) et des BR (Budgets rectificatifs) 2025.

**P. Lezer (agent comptable)** présente le CF 2025. Celui-ci présente une exécution plus favorable que prévu, grâce à plusieurs éléments de fin d'année : un versement supplémentaire de 1,35 M€ sur la SCSP<sup>5</sup>, le décalage à 2026 de facturations liées à La Chapelle et des rattrapages de recettes. Cette amélioration est conjoncturelle, même si elle reflète aussi des efforts d'économie. L'université entre dans une logique de PREF (Plan de retour à l'équilibre Financier), sans obligation immédiate.

La subvention pour charges de service public augmente de 5,6 %, notamment en raison du CAS Pensions (prise en charge à 120 % contre 40 % prévus dans le BR1), et certaines composantes ont accru leurs ressources propres en fin d'année.

Les dépenses montrent une hausse maîtrisée, avec une diminution des restes à payer. Les dépenses de personnel augmentent fortement (GVT<sup>6</sup>, campagne d'emploi, RIPEC<sup>7</sup>). Les dépenses de fonctionnement diminuent (services centraux, composantes, bibliothèques), tandis

---

<sup>3</sup> Voir CR PULS CA 19/02/26.

<sup>4</sup> Développement Durable & Responsabilité Sociétale et Environnementale.

<sup>5</sup> Subvention pour Charge de Service Public

<sup>6</sup> Glissement Vieillesse technicité.

<sup>7</sup> Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.

que les investissements augmentent (CPER<sup>8</sup> pour la rénovation des toitures et façades de Lourcine). Les soldes budgétaires et comptables sont meilleurs que dans le BI<sup>9</sup> et les BR<sup>10</sup>.

Les trois critères de soutenabilité s'améliorent, sauf le ratio charges de personnel / produits encaissables, qui reste toutefois sous les seuils (80,5 % pour un seuil de 83 %). L'amélioration ne signifie pas une sortie des difficultés : le BR vise à constater cette amélioration tout en anticipant 2026, dans un contexte fragile.

Le CF 2025 présente les droits constatés (charges et produits). Le résultat comptable est excédentaire de 3,039 M€ (déficit l'année précédente). Les subventions représentent 80 % des produits. Les charges sont dominées par les dépenses de personnel, en hausse de 4,5 M€ (+8,6 M€ avec charges), soit +17 % depuis 2021. L'écart entre SCSP et masse salariale augmente, cela veut dire qu'une partie des charges de personnels doit être trouvée ailleurs. Certaines dépenses de fonctionnement baissent, sauf les charges locatives (+15 %). Les missions et déplacements diminuent de 24 % (400 missions de moins qu'en 2024).

Les recettes augmentent : droits de scolarité (+672 k€), droits hors UE (+1 061 k€), financements liés aux subventions en raison des contrats doctoraux. Les bibliothèques améliorent leurs résultats.

La capacité d'autofinancement progresse fortement (de -2 M€ à +6 M€). Le tableau de financement montre un abondement du fonds de roulement. La trésorerie augmente, mais la trésorerie libre est nulle, car les fonds appartiennent aux financeurs externes ou sont déjà engagés. Malgré les éléments favorables, la situation reste fragile et nécessite des financements externes pour les investissements.

**Eric Godeau (commissaire aux comptes, cabinet Deloitte)** présente la certification des comptes. Il explique sa mission : délivrer un audit par rapport au référentiel comptable applicable aux EPN<sup>11</sup>. Il intervient sur la comptabilité patrimoniale, afin de donner une assurance externe sur la fiabilité des comptes. Dans un contexte international incertain, il délivre une certification sans réserve. Il souligne l'amélioration des agrégats financiers, mais aussi la rigidité des recettes et des dépenses, appelant à la vigilance.

**J.-M. Le Gall (SCP)** pose plusieurs questions, suivies de réponse de l'équipe, notamment de **F. Foronda** :

- Sur la part État/université dans les investissements : sur 6,1 M€, l'État finance 3,2 M€.
- Sur les frais de réception qui restent encore élevés (1,38 M) : cette ligne comprend l'organisation des colloques. **J.-M. Le Gall** insiste sur le fait que c'est une ligne distincte. **F. Foronda** répond que c'est bien de l'activité scientifique. **P. Rateau** rappelle que les intervenants extérieurs dans les colloques ne sont pas payés, bien les recevoir dépasse l'aspect convivial, il s'agit aussi d'éviter que cela ne leur coûte. **J.-M. Le Gall** fait remarquer que les repas des jurys de thèse ne sont pas pris en charge, ce qui est scandaleux.

---

<sup>8</sup> Contrat plan Etat région.

<sup>9</sup> Budget initial.

<sup>10</sup> Budgets rectificatifs.

<sup>11</sup> Etablissement public national

– Sur les frais d’inscription à des colloques (195000 €) : **J.-M. Le Gall** signale le risque d’alimenter des associations privées, rappelle les débats dans les laboratoires, certains ont fait le choix d’y renoncer bien que cela leur ait été préjudiciable. **R. Bazillier (VP CA-Relations internationales)** répond que participer à ces colloques est souvent important pour les collègues, et surtout pour insérer les doctorants dans les réseaux scientifiques.

#### Autres questions posées par plusieurs élu-es :

– Sur la rigueur budgétaire dans un contexte de mouvement social : rappel de la nécessité de lisibilité, notamment de distinguer les économies qui relèvent de la propre initiative de l’université et celles qui découlent de ce qui a été imposé par le rectorat. On lui répond que c’est tout de même lisible dans le document à examiner. Sur les 13 M€ d’économies imposées, ce sont des crédits non ouverts ou reportés ; les écarts constatés viennent en sus.

– Sur l’écart masse salariale/SCSP : pour le CAS Pensions le rectorat a autorisé l’université à inscrire 120 %, mais cela n’impactera qu’à partir du BR1 26 (voir point suivant).

– Sur le CPER et les dépenses d’investissement : On en est à 6 M€, dont 3 M€ imputables au CPER (Lourcine). Il reste tout de même 3 M€, alors que l’année dernière on s’était fixé un plafond de 2 M€. SCP avait voté en faveur de montants de délégation hauts, mais à condition qu’on ait des points réguliers sur l’immobilier. **P. Lezer** répond que ces 3 M€, hors CPER, concernent pour une bonne part les dépenses mobilières pour l’équipement de La Chapelle. Les dépenses de mobilier, lorsqu’elles concernent une rénovation, peuvent être considérées comme de l’investissement.

– Sur les conditions de restauration des personnels : il a été souligné que l’ensemble des personnels administratifs souhaite pouvoir bénéficier de solutions de restauration favorisant des temps de repas collectifs, conformément aux obligations de l’employeur en la matière. Par ailleurs, l’absence de dispositif de remboursement des repas pris dans le cadre des jurys a également été relevée.

— Sur les taux d’exécution de chaque item de dépenses, certains postes de dépenses sont à 99 % (dépenses de personnels par exemple), mais d’autres autour de 90 ou 80 %. Est-ce un signe de mauvaise gestion ? Il s’agit du rapport entre les crédits ouverts (AE – autorisations d’engagements) et les paiements effectivement réalisés (CP - crédits de paiement). Un taux autour de 80 % peut être interprété par le rectorat comme une prévision imprécise, voire un budget insincère.

– Sur les dépenses sociales (GVT, le CAS Pensions<sup>12</sup>, mesures Guerini…), y a-t-il une chance qu’elles soient prises en charge ? Elles ne sont jamais compensées ; le CAS Pensions a fait l’objet de négociations constantes pour obtenir des remboursements.

– S’agissant de la nomenclature des prestations extérieures dans le compte financier, une demande d’harmonisation a été exprimée. Il a été rappelé que certaines lignes spécifiques concernent notamment l’informatique (173 k€), le ménage (2,4 M€) et le gardiennage

---

<sup>12</sup> Caisse d’Affectation Spéciale pour la retraite des fonctionnaires.

(1,2 M€). En revanche, les prestations des cabinets de conseil, pourtant très présentes à Paris 1, ne font pas l'objet d'une ligne distincte. Il a été précisé que ces catégories relèvent d'une nomenclature nationale sur laquelle l'établissement ne dispose pas de marge de manœuvre.

— Que signifie la rubrique « animaux » (1200 €) ? Cela vient des frais engendrés par l'UFR d'archéologie pour des recherches.

– Sur la hausse de 15 % de certaines recettes : rattrapage d'un exercice antérieur de la BIS.

– Sur la ligne « clients litigieux » (707 k €) : correspond aux sommes à risque de non-recouvrement.

**Vote : 4 abstentions, 4 contre, 28 pour. Approuvée.**

**L'agent comptable** demande à ceux qui ont voté contre les motivations de leur vote. **P. Rateau** explique que c'est par cohérence politique, étant donné que ces comptes découlent d'un budget imposé par le rectorat. L'agent comptable répond que l'état des comptes n'est pas un acte politique, mais budgétaire, qu'en votant contre, cela signifie que l'on considère que le budget est insincère. P. Rateau répond que ce n'est pas du tout ce qu'il pense et il remercie l'agent comptable et ses services pour leur travail remarquable.

### **3. Approbation du compte financier 2025 de la Fondation Paris 1-Panthéon Sorbonne**

**P. Lezer (agent comptable)** explique qu'au cours de l'exercice 2025, à la demande des Commissaires aux comptes, une facture a été émise pour la totalité de la convention de la fondation. Le fond consommable a diminué de 23000 € environ en 2025. Le solde doit être nul chaque année, donc soit il abonde le fond consommable soit il prélève dessus. Les fonds dédiés sont en augmentation de 541 k€.

**Vote : 6 abstentions, 1 contre, 25 pour. Approuvée.**

### **4. Approbation du budget rectificatif n° 1 2026 (BR1 26)**

**F. Foronda (VP Finances)** présente le budget rectificatif. Le BR est un budget rectificatif du BI 2026, mais ses équilibres restent valables. Ce BR est rendu nécessaire par le résultat amélioré du compte financier et les annonces ministérielles (compensation du CAS Pensions à 120 % et compensation de la PSC à 100 %), ainsi que la nécessité d'inscrire la diminution de recettes à la suite de la délibération du précédent CA concernant l'exonération partielle des étudiants étrangers extracommunautaires jusqu'à la fin de leur cycle. Le BR intègre notamment une hausse des dépenses de personnel à La Chapelle, une hausse des dépenses pour la politique indemnitaire des BIATPSS.

Ces éléments ne changent pas les résultats comptables du BI 2026 qui demeurent une trajectoire pluriannuelle nécessitant un PREF (plan de retour à l'équilibre). **F. Foronda** mentionne alors l'avis simple du rectorat qui est défavorable et relève une trajectoire insoutenable.

**Le représentant du rectorat** précise les raisons de cet avis simple défavorable sur le BR1 26. Si l'équilibre du CF 2025 permet de sortir de l'obligation d'un PREF grâce à la remontée des indicateurs<sup>13</sup>, il n'en demeure pas moins que le rectorat demande la mise en place d'un PREF, ainsi que des mesures complémentaires comme le développement de ressources propres.

**V. Chénieux (CGT)** : Qu'est-ce qu'implique l'avis défavorable du rectorat ? On nous demande de faire un PREF et on nous dit que la trajectoire est insoutenable. Alors il faudrait que la tutelle prenne ses responsabilités. **Christine Neau-Leduc** répond qu'il s'agit d'un avis simple qui est non contraignant.

Une autre remarque porte sur les 100 000 € de la refonte de la politique indemnitaire des BIATPSS. Les organisations syndicales sont en dialogue avec la direction et un 2e rendez-vous était envisagé, alors comment se fait-il qu'un montant soit déjà annoncé dans ce BR1 ? Cela relève d'un mépris des personnels BIATPSS.

**Julien Benini (DGS)** et **Christine Neau-Leduc** précisent qu'on avait une enveloppe au BI 2026 qui incluait les 58 000 € donnés par le MESR qui n'avaient pas été dépensés sur 2025. Le BR1 2026 ajoute 100 000 €, donc le total consacré à cette refonte monte à 308 000 € pour l'ensemble des personnels BIATPSS.

**Soraya Messaï-Bahri (VP CA-Ressources Humaines)** annonce qu'il y aura bien une nouvelle rencontre avec les organisations syndicales, car il faut désormais discuter de la répartition de cette enveloppe de 308 000 €.

**Adrien Villeneuve (PL<sup>14</sup>)** demande des éléments sur les contours du COMP 100 %. Ce point est prévu dans les questions diverses.

**Vote : 8 abstentions, 5 contre, 23 pour. Approuvée.**

## **5. Approbation du Plan d'action 2026 du contrôle interne budgétaire et comptable et présentation du bilan 2025**

Présentation par **Laetitia Colas-Braun (Directrice de la DAFB<sup>15</sup>)** de la cartographie mise à jour des 118 risques financiers identifiés : 34 risques sont en baisse, mais d'autres sont nouveaux ou en augmentation. Dans les différents domaines financiers, le poste des dépenses a augmenté pour atteindre 50 %, correspondant principalement aux dépenses des composantes. 3 risques sont nouveaux : par exemple l'absence de production des pièces justificatives, ou la prise en charge de missions non règlementaires. 5 risques sont à la hausse : retard de traitement des factures, démarrage du projet avant signature, exécution non conforme à la convention, non-respect des principes des procédures, la méconnaissance des changements de réglementation (par ex. RGPD). 34 risques sont en baisse. La DAFB accompagne les gestionnaires financiers à leur nomination, et participe au recrutement. Est également évoquée la mise en place de l'outil e-Convention pour une meilleure traçabilité et la récente refonte de l'intranet. Le projet de plan d'action 2026 présente 33 actions au total, dont 2 nouvelles actions.

---

<sup>13</sup> Fonds de roulement et trésorerie.

<sup>14</sup> Poing Levé.

<sup>15</sup> Direction des affaires financières et du budget.

**J.-M. Le Gall (SCP)** demande à disposer, à l'avenir, d'un état précis de l'état des lieux financiers avant le vote.

**J. Benini (DGS) et P. Lezer (agent comptable)** répondent que c'est effectivement le cas, mais il y a toujours des éléments imprévisibles comme les annonces ministérielles.

**P. Rateau** demande s'il y a un calendrier de résolution de la cartographie des risques, car beaucoup de choses sont notées « en cours ». Est-ce qu'il y a des volets plus prioritaires que d'autres ? **L. Colas Braun** confirme l'identification de différents niveaux de priorité dans le document.

Que signifie « identifier les cas de surfinancement » ? **L. Colas Braun** précise que cela concerne le remboursement de financeurs extérieurs notamment, car les actions ne sont pas réalisées ou les dépenses non faites en totalité. Donc cela peut présenter un risque financier (ANR, Sorb'rising, etc.).

**Vote : 1 abstention, 0 contre, 35 pour. Approuvée.**

#### **6. Approbation du bilan d'utilisation de la « contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) »**

Présentation par **Rémi Bazillier (VP CA-RI)** qui indique qu'il s'agit d'une validation des dépenses faites en 2025 pour un total de 3 M€.

**Nicolas Canry (SCP)** remarque le décalage entre les montants du bilan de la CVEC selon les différents postes, et les équilibres votés pour 2026, avec des écarts parfois chiffrés à plus de 300 %. **R. Bazillier** répond que pour 2026, on s'efforcera de respecter les pourcentages définis par le CA, et qu'en effet il y a des écarts importants. Il manque un pilotage plus fin des différentes enveloppes. **N. Canry** propose, pour les années suivantes, de voter ensemble le tableau récapitulatif de l'année précédente et les équilibres de l'année suivante.

**Eloïse Lefebvre Milon (SAP1<sup>16</sup>)** rappelle qu'il est cohérent que ce soit dans une commission où il y a plus d'étudiants que l'on décide de l'utilisation des fonds d'utilisation de la CVEC.

**V. Chénieux (CGT)** rappelle que la CVEC résulte d'une taxe des étudiants. Il n'est pas normal que cela finance l'aménagement des locaux comme les 1 M€ de mobilier de La Chapelle, ni des salaires.

**Vote : 3 abstentions, 5 contre, 27 pour. Approuvée.**

#### **7. Approbation du relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - financement de projets étudiants » du 9 février 2026**

**J.-M. Le Gall (SCP)** s'étonne de la ventilation des dépenses de la CVEC. Est-ce que la mission de ce montant est la distribution de gourdes par exemple<sup>17</sup> ? D'autre part, est-ce qu'il n'y a pas des déséquilibres dans les familles disciplinaires des personnes qui déposent ?

---

<sup>16</sup> Syndicat Alternatif de Paris 1.

<sup>17</sup> Objet de l'un des projets validés, dans une perspective de réduction des déchets.

**Ariel Rehault-Imbach (Fédé Paris 1)** répond qu'il s'agit d'une distribution ouverte à la totalité des étudiants de Paris 1 qui correspond aux objectifs de la CVEC.

**Vote : 8 abstentions, 0 contre, 26 pour. Approuvée.**

### **8. Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales à la mobilité internationale » du 24 février 2026**

40 demandes ont été approuvées au titre des aides sociales d'urgence, et 52 demandes au titre des mobilités internationales.

## **III. Questions pédagogiques**

### **9. Approbation de la création du diplôme d'université « Sorbonne data ingénieur » en formation initiale de l'école d'économie de la Sorbonne et en formation continue du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne »**

Non discuté, suite au vote défavorable en CFVU<sup>18</sup>.

### **10. Approbation de la création du diplôme d'université « collège de l'IA humanités numériques » (CIAHN)**

*Point discuté avant les questions budgétaires, du fait de la disponibilité des intervenants.*

**Célia Zolynski** présente ce DU CIAHN. **Camille Salinesi** est également présent à la tribune pour cette présentation. Ce DU est proposé au sein du projet AI-Sorb dans le cadre de l'AMI<sup>19</sup> Compétences et Métiers d'Avenir (CMA), financé par l'ANR et la Banque publique d'investissement. Il s'agit de proposer un bouquet de formations autour de l'IA-SHS.

L'objectif est de proposer une formation accessible pour toutes les licences. 120 étudiants de L2-L3 en bénéficieront pour l'instant. Un tarif réduit est prévu pour 30 % d'entre eux (chiffre moyen des boursiers dans les autres formations) afin d'ouvrir au maximum la formation. La formation comporte 100 h dans chaque niveau et des heures de projets individuels en groupe.

Cette formation, fondamentalement transdisciplinaire, répond aux besoins de formation essentiels pour nos étudiants, qui vont croissants, elle viendrait compléter les licences disciplinaires. Elle ne vise pas uniquement une compréhension technique, quasiment la moitié du contenu porte sur des enjeux de culture numérique et de réflexion sur ce que l'IA fait de notre société et comment l'accompagner. Il s'agit de renforcer le vivier de « tiers-instruits » (expression de Michel Serres), permettant aux entreprises de bénéficier de cette expertise.

Paris 1 est la seule université de SHS à bénéficier de ce financement. Cette formation innovante serait la seule en Europe. Une autre équivalente existe au MIT. Elle utilisera des apprentissages par des cas d'usage, par un hackathon, des cas de réflexion sur l'IA, par exemple. Il y aura aussi des projets étudiants comme dans les grandes écoles.

---

<sup>18</sup> Voir CR PULS CFVU du 10/03/26, disponible ici : <https://puls-p1.fr/wp-content/uploads/2026/03/PULS-CR-CFVU-mardi-10-mars-2026.pdf>

<sup>19</sup> Appel à manifestation d'Intérêt

**C. Neau-Leduc** précise que la CFVU a émis un avis favorable sur ce DU avec 16 voix pour, 8 contre et 11 abstentions.

**P. Rateau** demande des éclaircissements sur la notion d'acculturation critique et opérationnelle à l'IA. **C. Zolynski** lui répond qu'il s'agit de développer la capacité à comprendre l'objet technique, les risques de discrimination qu'il comporte, d'avoir un pouvoir sur cet objet (le paramétrer), de mesurer l'impact social de l'IA, son impact dans le domaine de l'entreprise, ses évolutions sur le temps long, son impact environnemental... Cette dernière question est importante, portée par l'ADEME<sup>20</sup>. Les « tiers-instruits » pourraient ainsi mener cette réflexion si un projet d'implantation d'IA était porté dans leur entreprise ou mis en débat public. Cela passera aussi par la manipulation de ces outils et des cas d'usage.

**P. Rateau** s'interroge sur le financement dans la mesure où le fonds d'amorçage est fourni par l'ANR (fin 2029), donc un montant non pérenne. **Adrien Villeneuve (PL<sup>21</sup>)** demande également pourquoi avoir besoin de créer une formation payante, pourquoi ne pas utiliser les 5 M du ministère. **C. Salinesi** explique que la volonté de départ étant trop complexe, à savoir proposer une offre de formation qui pourrait s'intégrer à l'ensemble des licences, le DU semblait plus réalisable. Évidemment, on serait très heureux que la formation soit financée par l'université, si le CA le décide, mais connaissant la réalité des finances de l'université, ils proposent une formation autofinancée. Les tarifs d'inscription (650 € par an) sont alignés sur ceux des autres DU qui sont des compléments de formation. L'équipe a beaucoup travaillé pour en réduire le coût, car les premières estimations étaient bien plus élevées. C'était un point de vigilance important. **C. Zolynski** explique que l'ANR exige que ces formations soient pérennes pour attribuer un fonds d'amorçage, il était donc exclu que la dotation du projet aille au fonctionnement de ces formations. En revanche, les 5 Millions d'euros de financement de l'ANR permettent de financer des ingénieurs pédagogiques qui créent des contenus pédagogiques qui, eux, sont pérennes.

**P. Rateau** s'interroge ensuite sur le caractère transdisciplinaire. En regardant la maquette, il n'a vu que des choses ayant trait à votre discipline et il n'a pas eu d'échos de ce projet dans sa discipline (philosophie).

**C. Zolynski** répond que le contenu des enseignements a été déterminé à partir des besoins expertisés au sein d'échanges académiques depuis 25 ans en histoire, humanités numériques, arts, informatique, droit, mathématiques... Pour l'heure, les différents cours n'existent pas dans les composantes. Le projet est de voir ensuite comment ces cours pourront venir en soutien des formations existantes.

**A. Villeneuve (Poing levé)** s'interroge sur le RCC<sup>22</sup> et demande pourquoi le DU est validé par un grand oral et si les diverses évaluations continues mentionnées participent à sa validation. Il constate enfin qu'il n'est fait aucune mention du rattrapage. **C. Neau-Leduc** intervient pour rappeler les compétences de chaque conseil. La CFVU a rejeté un DU pour des raisons financières alors que cela ne relève pas de son champ de compétences et ici, le CA discute de questions pédagogiques alors que cela relève des compétences de la CFVU, lors de laquelle ces questions sur le RCC n'ont pas été abordées. Bien sûr, l'équipe va répondre aux questions, mais elle appelle à mieux respecter les conséquences des conseils. **P. Rateau** remarque que

---

<sup>20</sup> Agence de la transition écologique.

<sup>21</sup> Poing Levé.

<sup>22</sup> Règlement des contrôles de connaissances.

dans chaque conseil, on se prononce sur les compétences dans lesquelles on a des compétences, ici la pédagogie en est une.

**C. Zolynski** confirme que la validation se fait uniquement par le Grand oral, sur un projet réalisé sur les 2 années, préparé en groupe, avec accompagnement sur le long cours par des enseignants. Il y a bien un rattrapage possible, s'il est absent du RCC, cela sera corrigé.

**Sylvestre Duroudier (PULS)** demande des éclaircissements. Il a l'impression que cette nouvelle formation vient doubler un cursus en cours. Il relève ensuite que cela représente un investissement non négligeable de 4h30 par semaine. Il demande comment l'équipe a réfléchi à cette articulation et craint que le DU ne vienne au détriment de la licence disciplinaire. On lui répond que d'autres DU complémentaires existent. Le planning de celui-ci a été organisé en cohérence avec la charge de travail, que l'on sait substantielle en licence. C'est pour cela qu'il ne prévoit pas de TD supplémentaire. Ils ont été très soucieux de la possibilité des étudiants d'équilibrer leurs charges. Toute la charge de travail figure dans la formation, avec des conférences sans préparation et un projet au long cours. Le volume horaire prévu est toutefois nécessaire pour permettre de bénéficier d'une formation robuste et suffisante.

**S. Duroudier** relève ensuite qu'il y a beaucoup d'informatique dans ce diplôme et se demande pourquoi ils n'ont pas plutôt envisagé une L3 informatique. De plus, cette matière ne relève pas forcément de compétences enseignées directement à P1. **C. Salinesi** précise qu'une partie des enseignants viendra des Enseignants de l'UFR 27<sup>23</sup>, mais qu'il faudra compléter par des vacataires avec pédagogie adaptée. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de former des experts en informatique, mais des tiers-instruits.

**S. Duroudier** demande ensuite comment seront sélectionnés les 240 étudiants envisagés et s'il y a un quota pour les boursiers.

On lui répond que ce ne sera pas un critère de sélection, du moment que faire ce DU en plus ne nuit pas à leur licence, ils seront pris. Il y a en effet un risque qu'il y ait plus de boursiers que les 30 % prévus.

**E. Lefebvre Milon (SAP1)** revient sur les questions financières et note que ces frais d'inscription élevés conduisent à une sélection par l'argent. Si l'on considère que ces compétences sont si importantes, il faut que tou-ttes les étudiant-es y aient accès de manière large. Elle demande aussi pourquoi il n'y a qu'un tarif réduit et pas une exonération pour les boursiers. Enfin, elle relève qu'une cérémonie est prévue pour la remise du diplôme, mais ce n'est pas le cas pour les licences. Elle juge que ce n'est pas une dépense nécessaire. Ce qu'on lui concède.

**V. Chénieux (CGT)** relève des erreurs dans la fiche financière. Elle note aussi un solde de 509 € au niveau de l'équilibre financier. On entend partout qu'il faut aller chercher des ressources propres, mais on sait qu'un certain nombre de DU pèsent sur la cohérence financière de l'établissement. Paul Rateau voulait aller dans le même sens.

**C. Zolynski** rappelle que les formations autoportées sont obligatoires pour l'ANR. Fiche financière intègre les 30 % de frais de gestion, pour contribuer au fonctionnement de l'établissement. **C. Salinesi** précise qu'il ne s'agit pas d'un DU destiné à des gens extérieurs à l'université, mais qui s'adresse à nos étudiants. Il est donc impossible de faire des marges, cela

---

<sup>23</sup> Maths et informatique.

aurait été contradictoire avec l'idée de réduire les coûts. On peut en effet réduire certaines dépenses, en l'agrémentant d'éléments totalement gratuits. En tout cas, il s'agit d'éviter autant que faire se peut une sélection par l'argent.

**F. Foronda (VP finances)** précise que la délibération sur les DU prévoyait une augmentation de 20-30 % du taux d'environnement, avec une contribution supplémentaire de 10 % pour la composante, avec possibilité de dérogation compte tenu du public visé. Ici c'est le cas. Le financement ANR simplifie la soutenabilité financière dans un 1er temps. Mais au bout de 5 ans, cette soutenabilité doit être assurée.

**N. Canry (SCP)** trouve que 1300 € pour deux ans, c'est un peu cher, même si c'est un beau projet. Il relève qu'une quarantaine d'heures sont prévues sur le service statutaire de collègues. Il rappelle toutefois la règle qui consiste à ne pas enseigner en DU sur son service. Or, cela a une incidence importante sur la fiche financière, cela pourrait être un moyen de faire des économies.

**J. Benini (DGS)** précise la différence de coût chargé pour les interventions de vacances de fonctionnaires (40 €) et de non-fonctionnaires (61,75 €), qui s'expliquent par des charges plus conséquentes sur la rémunération principale des non-fonctionnaires (41,6 contre 5 % pour les fonctionnaires). **C. Neau-Leduc** précise que la délibération de service prévoit un volant de 25 % maximum d'heures sur son service en DU par Enseignant. Certaines UFR ont adopté des politiques plus restrictives. Cette question a été débattue en CFVU, mais elle considère qu'on ne peut pas tout le temps demander aux collègues de tout faire en heures complémentaires, car c'est trop lourd. **C. Salinesi** confirme qu'il est important de dire aux collègues qu'une partie des enseignements de ce DU pourra être en heures statutaires, 25 % restent une part modeste.

**P. Rateau** relève la contradiction à faire payer une formation qui répond à des enjeux stratégiques majeurs. Cela suppose donc de ne pas opérer de sélection. Il demande si cette formation sera poursuivie à la charge de l'université, du fait des enjeux majeurs, si elle devient déficitaire après 2029.

**Éric Marquer (PULS)** est attentif aux aspects financiers qui ont été pointés par **N. Canry** (frais d'inscription) et au devenir de cette formation. Il faut rappeler par ailleurs que ce DU est lié à l'obtention d'un financement, et qu'il a fait l'objet d'un vote favorable à la CFVU. Il relève la valeur réelle de ce diplôme et la qualité du travail interdisciplinaire mené par les collègues de l'UFR 27. Il pense qu'il n'est pas absolument nécessaire d'intégrer l'IA à toutes les formations, ce qui peut justifier une formation spécifique dans le cadre d'un DU. Il conçoit que cela puisse être utile pour les aspects liés à l'éthique de l'IA, mais se demande ce qu'il en est des demandes des professionnels et quels étudiants de SHS seraient concernés. Il s'inquiète de ce qu'ils vont apprendre véritablement et de ce que sont les véritables enjeux et savoirs visés par cette formation.

**J.-M. Le Gall (SCP)** demande si la formation était prévue dès l'origine du projet ANR et dans ce cas, pourquoi demander une contribution aux étudiants.

**C. Zolynski** confirme que le projet entier est dédié au financement de l'ensemble des formations, prévues dès le début du projet. Elle concède que c'est une formation d'un coût important. C'est pour cela qu'il a été prévu un tarif réduit pour 30 % de boursiers, on souhaite vraiment accueillir tous les publics. Le fonds d'amorçage sert donc à développer l'ensemble du paysage : il permet de recruter des équipes, de développer des EPI, des MOOC, des cas pratiques, des podcasts et autres. Le diplôme est présenté dès l'origine comme pérenne. Il s'agit

aussi de tester des nouvelles modalités pédagogiques avec ce DU. Il sera le cadre d'expérimentations de haute valeur afin de pouvoir les appliquer à d'autres diplômes ensuite. C'est à cela que sert le fonds d'amorçage. Si le diplôme ne fonctionne pas en 2029, il sera fermé.

Divers professionnels sont en demande : des administrations, des entreprises, des organisations syndicales. Il va y avoir des besoins de recrutements majeurs, pour interroger des systèmes d'IA pour des RH par exemple, quel coût social et environnemental...

Plusieurs sont tout à fait étonnés qu'une université soit en avance de phase sur les besoins à venir. Cela a une grande valeur pour les acteurs qui veulent bénéficier d'expertises, elle rappelle que cela n'existe nulle part ailleurs.

**V. Chénieux (CGT)** demande comment ce DU s'intègre dans le cadre du label DD<sup>24</sup> que l'université vient d'avoir et si c'est l'université P1 qui va mesurer l'impact environnemental de ce DU.

**Auréli Carrara (PULS)** demande si les ingénieurs pédagogiques engagés sur le projet sont en CDD, ce qu'on lui confirme. Elle demande aussi si les personnels BIATPSS et enseignants pourraient bénéficier aussi de ces formations, afin de devenir tiers-instruits pour l'université qui sera aussi confrontée à ces réflexions et usages.

**S. Messaï-Bahri (VP CA-RH)** répond que des formations sont déjà en place pour répondre aux besoins des personnels dans le cadre de l'école interne des compétences. Elles vont être développées dans le cadre de ce projet.

**P. Rateau** demande quels locaux seront utilisés, car nous avons déjà des problèmes.

**C. Zolynski** indique que les démarches n'ont pas encore été faites. Elle souhaite rencontrer les directions de composantes dont les étudiants pourraient suivre les formations, et les plannings seront ensuite organisés sur des horaires probablement décalés, donc sur des locaux inoccupés.

**Alain Jardel (CGT)** signale que les horaires décalés seront difficiles pour les étudiants qui habitent loin.

**C. Neau-Leduc** répond que cela peut être décalé par des blocs, sur des semaines sans cours ou le samedi.

**A. Jardel** espère que la formation permettra à nos étudiant-es de contourner les pièges de l'IA. On lui répond que non seulement c'est l'objet de la formation, mais qu'en plus on va expliquer pourquoi une IA hallucine, quel est ce phénomène, comprendre pourquoi.

**Vote : 9 abstentions, 6 contre, 21 pour. Approuvée.**

**C. Zolynski** remercie les membres du CA et recommande le visionnage du film La traque de Meral<sup>25</sup>, qui explique les risques si l'on n'est pas sachant sur ces questions et la société qui se dessine pour nous demain.

---

<sup>24</sup> Développement Durable.

<sup>25</sup> Film néerlandais de Stijn Bouma, 2026.

## IV. Questions diverses

### 1. Rupture conventionnelle

*Question posée par la CGT : rappeler les règles et le montant de l'enveloppe dédiée à cette opération, établir un bilan complet pour le mandat précédent : nombre de demandes, d'acceptations et de refus et ce par catégorie professionnelle (enseignants, ITRF, personnels de bibliothèque, etc.) et par corps (A, B et C) ainsi que la somme versée à nos collègues ayant vu leur demande de rupture acceptée et ce avec le même niveau de détail que précédemment.*

**S. Messaï-Bahri (VP CA-RH)** indique qu'il y a eu 14 demandes, 4 ont été accordées pour un budget de 60 000 € environ. **Alain Jardel (CGT)** signale qu'il avait demandé un bilan détaillé. **S. Messaï-Bahri** donne le bilan par catégorie.

### 2. Projet RAMPE (Réseaux Alumni Mécénat Projets Européens)

*Question posée par la CGT : état d'avancement, rappel du contenu du projet, point financier et RH (budget global et annuel alloué au projet avec détail entre fonctionnement et personnel affecté au projet)*

**R. Bazillier (VP CA-RI)** explique qu'il s'agit d'un projet ANR France 2030, avec notamment le renforcement du réseau Alumni et Mécénat, pour un budget de 3,9 M€. Un bilan sera fourni au CA.

### 3. Point sur le dispositif du COMP<sup>26</sup> :

*Question posée par la CGT : Paris 1 étant concerné, quels sont le calendrier et les étapes prévues ? Selon quels axes la présidence envisage-t-elle les éléments constitutifs, et selon quelles modalités de travail ?*

**F. Foronda (VP Finances)** donne des éléments sur le calendrier du COMP 100 %<sup>27</sup>. Premier dialogue contractuel avec le rectorat doit avoir lieu en octobre 2026. La SCSP sera intégrée dans ce COMP. Il rappelle les 5 axes du COMP : Formation, recherche, innovation, vie étudiante, pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement<sup>28</sup>.

*Autres questions posées par les élus/élues, non traitées et qui feront l'objet d'une réponse lors d'un prochain CA :*

#### *Questions posées par la CGT*

- Quid des propositions pour la revalorisation de l'IFSE des personnels BIATPSS pour l'année 2025
- Information et avis de la Présidence sur la place de PSE au sein de l'université Paris 1 et ses conséquences pour notre université

<sup>26</sup> Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances.

<sup>27</sup> Les nouveaux COMP concernent 100 % du budget de l'établissement.

<sup>28</sup> Plus de détails, voir MESRE, Vademecum des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) 2026, p. 5 et suivante, accessible sur la FAQ du rectorat, <https://www.ac-paris.fr/foire-aux-questions-comp-133846>.

- Respect de l'exercice du droit syndical : local syndical Centre La Chapelle, demandes de salles pour réunions syndicales (AG, HIS, etc.) sur tous les sites y compris La Chapelle, réponses de l'administration aux questions et sollicitations de la CGT. L'accès à tous les sites et bureaux pour les syndicats afin de faire de l'information syndicale auprès de tous les collègues (services dont l'accès est sécurisé sous badge).
- Quel est le bilan et le coût de l'utilisation des outils Microsoft et de l'outil SharePoint en particulier à l'université, en particulier dans le contexte géopolitique actuel (cette question ayant déjà été posée en 2022 puis 2024)
- Point complet sur la campagne de recrutement des ATER et la procédure de recrutement : date limite de dépôt des dossiers Paris 1 ? date limite de dépôt des dossiers nationale ? utilisation par l'Université Paris 1 de la plateforme ministérielle dédiée ? réunions des commissions ? (CGT)

### ***Question posée par la liste SCP***

- Dans la campagne électorale, SCP avait soulevé la question de l'usage des cabinets de conseil pour des prestations intellectuelles, par exemple le recours au cabinet Siris pour évaluer la politique scientifique de l'établissement ou aider à monter des projets. Serait-il possible d'avoir un état des lieux du coût et du recours à ces cabinets en 2025 et ce qui est prévu en 2026 ?

---

Compte rendu rédigé par les élues/élus PULS : Aurélie Carrara (EHS), Daphné Dreysse (EDS), Sylvestre Duroudier (UFR08), Eric Marquer (UFR10), Nadeera Rajapakse (DDL).

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>

